



REPUBLIQUE FRANCAISE

ASSEMBLEE DE PROVINCE

N° 31 - 2003/APS

du 18 juillet 2003

AMPLIATIONS

Com Del-----	1
Congrès-----	1
Gouvernement-----	1
APS-----	40
SGPS-----	2
SAPS-----	1
Payeur-----	2
Directions-----	9
Intéressés -----	8
JONC -----	1

DELIBERATION

**modifiant la délibération n° 8-99/APS du 15 juin 1999 portant désignation
des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs**

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment son article 179 ;

Vu la délibération n° 8-99/APS du 15 juin 1999 portant désignation des représentants de la province sud dans divers organismes extérieurs ;

**A ADOPTE, EN SA SEANCE DU 18 JUILLET 2003, LES DISPOSITIONS
DONT LA TENEUR SUIT :**

ARTICLE 1er – la province Sud est représentée au sein des sociétés, organismes et comités énumérés ci-après par :

Secteur de l'éducation

Au conseil d'administration du Lycée professionnel Pétro Attiti :

Madame Pascale DALY remplace Monsieur Jean-Claude BRIAULT.

Secteur Equipement, urbanisme et habitat

à la commission provinciale d'urbanisme commercial

Titulaires	Suppléants
Simone MIGNARD	Robert MOYATEA
Guy MOULIN	Pascale DALY
Christophe DELIERE	Bianca HENIN

ARTICLE 2 - La présente délibération sera transmise à Monsieur le Commissaire délégué de la République et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

LA PRESIDENTE DE SEANCE,

Marianne DEVAUX